



## AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

la **SARL HALLCON** a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'une nacelle de la marque **MANITOU**, type **160ATJ**, numéro de construction **509376**.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2024/2679/182**.

Troisvierges, le 26 juillet 2024  
le bourgmestre,  
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 26 juillet 2024  
le bourgmestre  
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



**(à enlever le 12 août 2024)**